



Tarn-et-Garonne
République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

Commune d'ALBIAS

Séance du 24 juin 2026

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Olivier BELAYGUE, Maire.

Présents : 20

Votants : 21

Absents : 2

Procuration : 1

Présents : Mmes/MM. Olivier BELAYGUE (Maire), Carine SERRANO, Pierre LOBBÉ, Martine SICARD, Michel LAFARGUE, Céline VALETON, Valentin CAZÉ, Michèle HUERTAS, Pascal PEDRON, Colette SANCHEZ, Marie-Anne PLACE, José CABRERO, Quentin ORGANERO, Laurie SEGUY, Valérie CORNU, Philippe GORAL-CARO, Angélique GOMES, François CHEMINADE, Marie-Rose DELVINGT, Paule HOURDEBAIGT

Procuration : M. Jimmy GABUS donne pouvoir à Mme Laurie SEGUY

Secrétaire de séance : Valentin CAZÉ

Début de la séance : 19 heures

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs et de l'ordre du jour du conseil municipal. Il constate le quorum, puis sollicite l'assemblée pour le choix du/de la Secrétaire de séance. Une fois M. Valentin CAZÉ désigné secrétaire de séance, il sollicite l'assemblée pour rajouter à l'ordre du jour la décision modificative n°2. Il explique qu'il s'agit d'une écriture technique qui permet d'intégrer au budget 2026 les subventions reçues pour la réalisation des travaux de la RD 820. Puis soumet la proposition au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

Autre information :

Réception de M. Morgan TELLIER président de la CCQVA à 20 h. Monsieur le Maire précise que ce dernier présentera le rapport de la Cour régionale des comptes sur l'état des finances de la communauté de communes. Il propose l'interruption de la séance à l'arrivée du président.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal :

- Conseil municipal du 5 juin 2026

Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux pour d'éventuelles remarques.

Mme GOMES relève une erreur d'orthographe sur son nom, celle-ci a été corrigée sur la version finale du procès-verbal.

En l'absence de nouvelles remarques, Monsieur le Maire soumet le projet de procès-verbal au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal.

2. Administration générale

Monsieur le Maire regroupe les points a et b pour le vote.

a) Mise à jour du tableau des commissions intercommunales

Rappel de la liste des commissions :

Assainissement
Bâtiments
Communication
Cycle de l'eau
Culture
Déchets
Emploi et développement économique
Finances
Petite enfance/enfance jeunesse
Services à la personne
Tourisme
Travaux
Urbanisme/aménagement/cadre de vie

Lecture de la liste proposée par AMBITION DEMAIN :

Assainissement	Philippe Goral-Caro
Bâtiments	Philippe Goral-Caro
Communication	Angélique Gomes
Cycle de l'eau	Philippe Goral-Caro
Culture	François Cheminade
Déchets	Philippe Goral-Caro
Emploi et développement économique	François Cheminade
Finances	Philippe Goral-Caro
Petite enfance/enfance jeunesse	Paule Hourdebaigt
Services à la personne	Paule Hourdebaigt
Tourisme	Angélique Gomes
Travaux	Philippe Goral-Caro
Urbanisme/aménagement/cadre de vie	Philippe Goral-Caro

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers du groupe ACTE, les possibilités de s'inscrire aux commissions suivantes :

- Services à la personne : 2 places
- Finances : 1 place
- Communication : 1 place
- Cycle de l'eau : 2 places
- Bâtiments : 1 place
- Développement économique : 1 place (Mme SERRANO)

Composition finale des commissions communautaires pour ALBIAS :

ASSAINISSEMENT	Michel LAFARGUE José CABRERO Pierre LOBBE Philippe GORAL-CARO
BÂTIMENTS	Pascal PEDRON Carine SERRANO Valentin CAZE Philippe GORAL-CARO
COMMUNICATION	Carine SERRANO Céline VALETON Martine SICARD Angélique GOMES
CYCLE DE L'EAU	PIERRE LOBBE Michel LAFARGUE Philippe GORAL-CARO
CULTURE	Marie-Anne PLACE Michèle HUERTAS Noëly DELBOSC François CHEMINADE
DÉCHETS	Olivier BELAYGUE JOSÉ CABRERO Valentin CAZE Philippe GORAL-CARO
EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Valérie CORNU Noëly DELBOSC Carine SERRANO François CHEMINADE
FINANCES	Martine SICARD Céline VALETON Philippe GORAL-CARO
PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE	José CABRERO Valentin CAZE Laurie SEGUY Paule HOURDEBAGT
SERVICE A LA PERSONNE	Colette SANCHEZ Carine SERRANO Valérie CORNU Paule HOURDEBAIGT
TOURISME	Valentin CAZE Colette SANCHEZ Noëly DELBOSC Angélique GOMES
TRAVAUX	Valentin CAZE Michel LAFARGUE Pierre LOBBE Philippe GORAL-CARO
URBANISME / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / CADRE DE VIE	Carine SERRANO Quentin ORGANERO Jimmy GABUS Philippe GORAL-CARO

b) Membres de la commission d'appel d'offres : complétude

Rappel des membres :

Pour ACTE :

- a. Mmes Martine SICARD et Céline VALETON : titulaires,
- b. MM. Pierre LOBBE et Michel LAFARGUE : suppléants

Proposition faite par « AMBITION DEMAIN » :

- a. M. Philippe GORAL-CARO : titulaire,
- b. Mme Paule HOURDEBAIGT : suppléant

Monsieur le Maire soumet les points a et b au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les deux dossiers.

c) Règlement du marché de plein vent : modification

Vu la délibération n°2024-45 en date du 16 avril 2024

Quelques modifications sont apportées à l'actuel règlement :

- Le jour du marché : dimanche au lieu de mardi
- Droit de place : 0.5 €/m² pour les abonnés, 1 €/m² pour les occasionnels
- Modalité de règlement : abonnement trimestriel
- Règlement le jour de l'inscription pour les occasionnels

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions.

d) Convention de mise à disposition des bâtiments communaux au profit des associations

Monsieur le Maire :

Vu la délibération n°2021-55 en date du 30 juin 2021 ;

Sont concernés : l'association ALBIAS football, le club du 3^{ème} âge, ALBIAS tennis club. Les conventions arrivant à échéance, il conviendrait de les prolonger, Monsieur le Maire propose leur prolongation sur 5 ans et soumet le dossier au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

e) Convention d'utilisation des locaux scolaires

Monsieur le Maire précise qu'avec l'accord de la direction de l'école élémentaire Georges POMPIDOU, il propose une convention tripartite (commune, école et association) qui a pour but de permettre la mise à disposition de la salle polyvalente de l'école à titre gracieux au profit de l'association Boxe Academy Road2Enfusion pour les activités de kick boxing. S'agissant de locaux scolaires, il propose de limiter la mise à disposition à la période scolaire.

M. GORAL-CARO souhaite connaître la salle concernée et s'inquiète des conditions de sécurité envisagées lors de cette occupation par l'association.

Monsieur le Maire répond :

- Concernant la salle : salle polyvalente
- Concernant la prise en compte de sécurité :

Les conditions de sécurité sont prises en compte. De plus, que des équipements mobiles seront installés pour éviter que les enfants pratiquant cette activité accèdent à d'autres espaces de l'école. Puis il soumet le dossier

au vote du conseil municipal.

Mme HOUDEBAIGT souhaite savoir s'il s'agit d'une association extérieure à la commune.

Réponse affirmative formulée par Monsieur le Maire qui précise que le président de l'association organisera un gala international de Kick boxing à ALBIAS.

Après le constat que les remarques et observations étaient terminées, Monsieur le Maire soumet le dossier au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

f) Mise en place d'une mutuelle intercommunale

Monsieur le Maire donne la parole à Mme SEGUY qui rappelle qu'actuellement, les habitants de la commune peuvent bénéficier d'une mutuelle spécifique à chacun. Elle précise qu'après consultation et renseignements divers, il est proposé à la collectivité de signer un contrat de groupe qui permettra à chaque administré de bénéficier de tarifs préférentiels. Elle conclut que les agents communaux peuvent aussi profiter de ce contrat.

Mme SICARD souhaite savoir si l'engagement de la commune est financier ;

Mme SEGUY répond par la négative

Mme HOUDEBAIGT souhaite connaître le rôle de la commune dans ce cadre ;

M. GORAL-CARO demande si le dossier a été présenté en commission ;

M. CHEMINADE s'enquiert de la réalisation préalable d'une étude de marché.

Monsieur le Maire propose la tenue d'un temps d'échanges ultérieur avec les élus qui souhaitent obtenir des informations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

g) Suppression d'un emploi permanent

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'avis rendu par le comité social territorial en date du 25 juin 2026 ;

Monsieur le Maire expose aux membres de l'organe délibérant, qu'il conviendrait de supprimer l'emploi d'attaché territorial de la collectivité actuellement fixé à 35 heures et de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité tel qu'annexé à cette délibération.

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la suppression de l'emploi d'attaché territorial et la mise à jour le tableau des effectifs de la collectivité tel qu'annexé à cette délibération.

h) Création d'emplois saisonniers

Objectif : renforcer les équipes quand le besoin se présente.

Vu le code général de la fonction publique ;

Monsieur le Maire propose la création d'emplois pour accroissement d'activités tels que listés dans le tableau ci-dessous.

Nombre	Grade	Fonctions	Temps de travail hebdomadaire	Durée
1	Adjoint technique	Agent polyvalent des services techniques	35	Du 29 juin 2026 au 15 novembre 2026

1	Adjoint technique	Agent polyvalent des services techniques	30	Du 29 juin 2026 au 14 août 2026
1	Adjoint technique	Contrat PEC		

Mme HOURDEBAIGT demande si ces emplois serviront dans le fonctionnement de la guinguette.

Monsieur le Maire répond par la négative et soumet le dossier au vote du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

i) Délégations accordées au Maire

Madame SICARD explique :

Pour faciliter le fonctionnement de la commune et faire avancer les dossiers de travaux notamment, il est proposé de porter à 25 000 € HT la possibilité pour Monsieur le Maire de signer des devis de travaux.

Avec l'augmentation des coûts, cette mesure est de bon sens car on serait contraint de réunir plusieurs fois (parfois dans le même mois) le conseil municipal pour réaliser les travaux car les montants sont souvent à cette hauteur.

Pour information : lors de la précédente mandature, ce montant était déjà de 25 000 € HT.

Monsieur le Maire soumet la proposition au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

3. Aménagement du territoire

a) Acquisition des parcelles AC n°19 ET 115

Monsieur le Maire rappelle les échanges du conseil municipal sur ce dossier lors de la séance du 28 mai 2026 :

- Décision : négocier (entre 100 000 et 140 000 €) avec les vendeurs qui avaient demandé la somme de 140 000 €.

Il explique les actions menées :

- Rencontre avec un des représentants de la succession
- Offre définitive suite à la discussion : 130 000 € acceptée par les vendeurs.

Mme HOURDEBAIGT interroge sur les frais de notaire.

Réponse : les frais sont à la charge de la mairie.

Monsieur GORAL-CARO demande la surface de la maison.

Cette donnée n'étant pas disponible au moment du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de la communiquer lors du conseil municipal suivant.

M. GORAL-CARO insiste sur le fait que le terrain ne serait pas constructible, il demande si ce n'est pas un cadeau fait au vendeur.

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt stratégique de cette acquisition pour le quartier de la gare et soumet ce projet d'acquisition au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

b) Convention d'occupation du domaine public pour l'installation de la guinguette

Monsieur le Maire :

Vu la délibération n°2026-55 en date du 7 mai portant fixation des tarifs de location de l'espace public sur le moyen terme ;

Considérant l'installation prochaine d'une guinguette ;

Il convient d'établir une convention fixant les règles de fonctionnement entre les parties.

Rappel :

- Tarif : à partir de 2 semaines, la redevance est 150 €/mois entamé.

Monsieur le Maire conclut :

La guinguette va s'installer, une convention a été établie, elle est disponible à la lecture.

Madame HOURDEBAIGT s'enquiert :

- De la présence des toilettes sur site, du raccordement des sanitaires, ainsi que de l'organe financeur des travaux d'assainissement

Monsieur le Maire confirme :

- l'existence des sanitaires
- le raccordement par l'entreprise
- la prise en charge de la création du réseau par la commune qui in fine créera sur ce lieu des toilettes publiques.

Berges de l'Aveyron : rapport d'études géotechniques et suites à donner

Monsieur le Maire :

L'étude géotechnique visée en objet a donné ses conclusions. Le BRGM a émis un avis que vous pouvez consulter en mairie. Cet avis est en faveur de l'achat par la commune des maisons sinistrées. Ci-dessous la suite opérationnelle proposée :

1. Actions en cours à ce stade :

- La commune a demandé un deuxième avis des Domaines pour connaître la valeur des maisons sinistrées, car le premier avis fournissait des éléments financiers très pessimistes pour les habitants.
- La commune a pris contact avec l'établissement foncier. S'agissant d'une dépense non inscrite au budget, l'objectif recherché est l'avance de fonds pour l'acquisition des maisons concernées par cette structure.

Nous attendons ces éléments avant de recevoir les sinistrés.

2. Suite à donner :

a. Proposition pour ceux qui veulent vendre :

- La commune rachète les maisons sinistrées aux administrés qui sont d'accord pour vendre afin d'éviter des complications juridiques du type déclaration d'utilité publique préalable à la réquisition.
- Les immeubles achetés sont détruits en vue de la consolidation des berges au droit des propriétés achetées.
- Une étude préalable de programmation sera lancée par la collectivité
- Un cahier des charges global et par parcelle de travaux sera réalisé

b. Proposition pour ceux qui ne veulent pas vendre :

La commune n'achète pas. Toutefois :

- Les propriétaires auront l'obligation de réaliser à leurs frais les travaux de consolidation préalables sans lesquels aucune autorisation d'habiter les logements et/ou d'y stocker tous matériels (stable ou roulant) ne pourra être délivrée ;
- Les travaux seront réalisés aux frais des propriétaires, sur la base d'un cahier des charges fourni par la commune ;
- L'exécution des travaux devra être approuvée par le bureau de contrôle spécialisé et indiqué par la commune ;
- Les propriétaires devront fournir à la commune un document attestant de la solidité et de la réalisation des travaux dans les règles de l'art ;
- La commune devra missionner un bureau d'études pour l'élaboration du cahier des charges ;
- La commune sera accompagnée par un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Madame HOURDEBAIGT réagit aux propositions et partage sa compréhension du dossier selon laquelle : le but de la démarche serait que les propriétaires acceptent tous de vendre leurs maisons à la commune.

Monsieur le Maire soumet les propositions au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les propositions telle que listées sur le point 2 à savoir la suite à donner, alinéas a et b

4. Finances

a) Avenant marché rénovation de l'école élémentaire : lot espaces verts

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un changement de RIB de l'entreprise LES JARDINS D'ALIZEE suite à un rachat et soumet l'avenant au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

b) Avenant marché cimetière : lot espaces verts

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant et le soumet au vote du conseil municipal :

lot 2	Montant initial HT €	Avenant HT €	Total après HT € avenant
Espaces verts	28 647, 12€	1 700	30 347,12

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve la proposition d'avenant telle que visée ci-dessus

c) Intempéries du 19 mai 2025 : travaux de réparation

Monsieur le Maire passe la parole à M. PEDRON qui analyse les devis :

Bâtiments	Entreprises	Travaux	Montant (TTC)
SALLE OMNISPORTS	SARL DESCOULS	Remplacement de dalles (environ 40 dalles)	768,00 €
	CMPGB	Recherche de fuites sur toiture plate, nettoyage chéneaux et réparation du chéneau arrière en béton	24 511,85 €
	EUROTIP	Réfection totale étanchéité auvent et chéneau	28 744,80 €
	EUROTIP	Réparations ponctuelles chéneau et toiture	3 396,00 €
	SARL DESCOULS	Remplacement de dalles (environ 10 dalles)	228,00 €

ECOLE PRIMAIRE (couverture neuve 2023)	SARL DESCOULS	Remise en état du local matériel	3 241,08 €
	CMPGB	Recherche de fuites sur toiture plate	1 290,24 €
ECOLE MATERNELLE	SARL DESCOULS	Remplacement de dalles (environ 10 dalles)	228,00 €
SALLE SAINT-GEORGES	SARL DESCOULS	Dépose et changement de 4 rangées de dalles	11 874,24€
	CMPGB	Nettoyage de couverture et de zinguerie	2 167,02 €

Concernant la salle St Georges, il propose que la totalité de la toiture soit traitée pour éviter le mélange. Les devis proposés correspondant aux travaux pris en charge par les assurances « dommages aux biens » de la collectivité. Il suggère l'établissement d'un devis complémentaire pour la partie du toit non impactée par les intempéries.

Monsieur le Maire propose que le dossier « salle St Georges » en dehors des travaux pris en charge par les assureurs soit traité en commission travaux avant toute prise de décision. Il soumet les devis au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve la proposition et les devis de travaux susvisés.

d) Location du 18 rue de la République : convention

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal du 5 juin dernier a approuvé la location de l'immeuble situé au 18, rue de la République pour un montant de 550 € mensuels. La convention prévoit de louer ce bien pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

Autres conditions :

- 1 mois de caution
- Loyer : tous les 5 du mois
- Préavis : 2 mois avant quel que soit celui qui l'émet.

Monsieur le Maire soumet la proposition au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

e) Décision modificative n°2

Monsieur le Maire passe la parole à Mme SICARD qui explique :

La commune a reçu pour 249 657 € de subventions pour les travaux de la RD 820-tranche 2. Les arrêtés de subvention ont été transmis en début de semaine. Pour intégrer cette somme au budget 2026 et conformément à la M57 (nomenclature comptable publique), le conseil municipal doit approuver cette modification budgétaire dont elle donne les écritures :

- Chapitre 13 en recettes d'investissement : + 249 657 €

Pour équilibrer le budget,

- Chapitre 21 : + 249 657 €

M. GORAL-CARO souhaite connaître le dispositif correspondant à cette subvention.

Mme SICARD répond : DETR (dotation d'équipement pour les territoires ruraux).

Rappel : décision modificative 1

011	673	20 000
	Total	20 000
	Articles	Montants (€)

011	60612	-20 000
	Total	-20 000

Monsieur le Maire soumet la proposition au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

5. Questions diverses

Informations :

- JL sport pour le stade : un devis d'entretien vu avec l'association est en cours de discussion ;
- L'acquisition d'un robot pour assurer une tonte homogène du stade est en réflexion ;
- Inter-villes : objectif : renforcer les liens entre les communes voisines et leurs habitants. Il s'agit d'un évènement convivial en partenariat avec Y.G ANIMATIONS.

L'évènement aura lieu : **samedi 1^{er} août 2026 à partir de 14 heures**

Mme HOURDEBAIGT plaisante sur la présence de la vachette.

- Super cross : évènement éphémère qui se tiendra le 8 août 2026 sur la route des rives de l'Aveyron
- Marché : le lancement s'est bien déroulé. Il est proposé aux associations d'assurer la buvette à tour de rôle chaque semaine. Les élus sont aussi attendus.

CCQVA : Présentation du rapport de la chambre régionale des comptes par Monsieur le Président

- Monsieur le Maire accueille M. Morgan TELLIER, président de la CCQVA, qui présente le rapport de la chambre régionale des comptes (document ci-joint).

Fin du conseil municipal : 21h28.